

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

- Céline BONVINI (pouvoir à Virginie LAURENT-MEYER)
- Aimé VIAL (pouvoir à Estelle KELLER)
- Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL)
- Paul LAVIE (pouvoir à Bernard JARLAUD)
- Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC)

Date de convocation : 21 juin 2022.

Secrétaire de séance : Virginie LAURENT-MEYER.

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : 22

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Délibération n°055-2022 : Maison Ravier – Nomination des membres du comité scientifique

Suite à la municipalisation de la Maison Ravier, une convention de partenariat a été signée avec l'AMRA (cf conseil du 11 avril 2022).

L'article 4 mentionne le comité scientifique de la Maison Ravier. Il est composé :

- De 4 élus référents pour la ville
- De 4 membres du conseil d'administration de l'AMRA
- Du personnel permanent du musée.

Ce comité contribue à la mise en œuvre du projet scientifique et culturel (PSC), document de référence du musée. Il a pour mission le rayonnement et la promotion du peintre Auguste Ravier et de sa maison, le choix de la programmation des expositions temporaires.

Si le Maire et l'Adjointe à la culture, Mme Estelle KELLER, sont référents de droit,

Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- NOMME deux autres élus référents pour la ville, à savoir **Aimé Vial** et **Alexandra Dury**.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 27 juin 2022

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220627-DEL-055-2022-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :
- AFFICHAGE LE :
- MIS EN LIGNE LE :
- TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

Le Maire,

Frédéric VIAL

